



COMMISSION SCOLAIRE
DU LAC-SAINT-JEAN

DEMANDE D'EMPLOI

Les renseignements demandés sont nécessaires à l'évaluation de votre candidature.
Veuillez répondre lisiblement à toutes les questions de façon précise et complète.

? IDENTIFICATION

NOM : _____ PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ - _____ - _____ N.A.S. : _____ - _____ - _____
Année Mois Jour

ADRESSE : _____

VILLE : _____ CODE POSTAL : _____

TÉLÉPHONE (S) : _____

Avez-vous le droit de travailler au Canada ? OUI NON

N.B. : Ce droit est reconnu aux citoyens canadiens, aux immigrants reçus et aux détenteurs d'un permis de travail.

FORMATION

DIPLÔME/SPECIALITÉ	INSTITUTION	ANNÉE D'OBTENTION

✓ VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Suite à la déclaration relative aux antécédents judiciaires dûment remplie (voir annexe 1), la Commission scolaire effectuera la vérification des antécédents judiciaires auprès d'un corps policier, et ce, en conformité avec les obligations de la Loi en vigueur.

ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

SEXE : Féminin Masculin

Veuillez indiquer votre appartenance à l'un des groupes suivants :

Autochtones Minorités visibles
Personnes handicapées Minorités ethniques

ALLÉGATION DE BONNE SANTÉ

La Commission scolaire peut, au cours d'un processus d'embauche, exiger un certificat médical afin de s'assurer que le ou la candidate est en mesure d'effectuer adéquatement et sans danger les tâches requises.

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, véridiques et complets. Je comprends qu'une fausse déclaration peut entraîner le rejet de ma candidature ou mon renvoi.

Signature Date

Veuillez spécifier dans quel domaine d'activités vous soumettez votre candidature :

Réservé au Service des ressources humaines :

Date du premier jour de travail : _____ Corps d'emploi : _____

8 QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Certificat(s) de qualification(s) professionnelle(s) (carte de compétence, ordre professionnel, etc.) :

1 RÉFÉRENCES

Résumé des trois derniers emplois (en commençant par le plus récent)

Nom de votre employeur : _____ _____ Tél. : _____	Votre titre d'emploi : _____ _____ _____
Période de l'emploi : de : _____ à : _____	Raison du départ : _____
Sommaire de vos tâches et responsabilités : _____ _____ _____	

Nom de votre employeur : _____ _____ Tél. : _____	Votre titre d'emploi : _____ _____ _____
Période de l'emploi : de : _____ à : _____	Raison du départ : _____
Sommaire de vos tâches et responsabilités : _____ _____ _____	

Nom de votre employeur : _____ _____ Tél. : _____	Votre titre d'emploi : _____ _____ _____
Période de l'emploi : de : _____ à : _____	Raison du départ : _____
Sommaire de vos tâches et responsabilités : _____ _____ _____	

Veillez déposer cette demande d'emploi accompagnée des annexes 1 et 3 signées ainsi que les pièces justificatives exigées à l'annexe IV au Service des ressources humaines.

La Commission scolaire du Lac-Saint-Jean participe à un programme d'accès à l'équité en emploi.



DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

REEMPLIR CETTE DÉCLARATION EN PRENANT SOIN D'ÉCRIRE LISIBLEMENT EN CARACTÈRES
D'IMPRIMERIE

SECTION 1 RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM DE FAMILLE (si vous portez plus d'un nom de famille, veuillez inscrire vos noms dans leur ordre usuel)

PRÉNOM (1)	PRÉNOM (2)	
DATE DE NAISSANCE	SEXE <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	N° DE TÉLÉPHONE
ADRESSE ACTUELLE (n°, rue, app.)		
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
ADRESSE PRÉCÉDENTE (n°, rue, app.) (si vous demeurez à l'adresse actuelle depuis moins de cinq ans)		
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL

La Loi sur l'instruction publique prévoit :

- Que le présent formulaire de déclaration doit être transmis à la commission scolaire;
- Que toute personne œuvrant auprès d'élèves mineurs ou étant régulièrement en contact avec eux doit, dans les 10 jours de celui où elle en est elle-même informée, déclarer à la commission scolaire tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'elle ait ou non déjà fourni une déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires;
- Que la personne titulaire d'une autorisation d'enseigner doit, dans les 10 jours de celui où elle en est elle-même informée, déclarer au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport tout changement relatif à ses antécédents judiciaires, qu'elle ait ou non déjà fourni une déclaration qui porte sur ses antécédents judiciaires;
- Que la commission scolaire doit informer le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de chacun des cas où elle conclut à l'existence d'un lien entre les antécédents judiciaires d'une personne titulaire d'une autorisation d'enseigner et les fonctions qui lui sont confiées ou qui sont susceptibles de lui être confiées au sein de la commission scolaire;
- Que la commission scolaire peut vérifier ou faire vérifier cette déclaration, notamment par un corps de police du Québec, et, à cette fin, communiquer et recevoir tout renseignement nécessaire à la vérification de cette déclaration;
- Que la commission scolaire doit s'assurer que toute personne appelée à œuvrer auprès de ses élèves mineurs ou à être régulièrement en contact avec eux n'a pas d'antécédents judiciaires en lien avec les fonctions exercées ou susceptibles de lui être confiées au sein de la commission scolaire.

La Charte des droits et libertés de la personne prévoit :

- Que nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon.

AVIS

- Une photocopie d'une pièce d'identité officielle avec photo (permis de conduire, carte d'assurance maladie, etc.) doit être jointe au présent formulaire afin que la commission scolaire puisse s'assurer de l'exactitude des renseignements personnels tels que les nom, prénom et date de naissance.
- Tout formulaire de déclaration sera considéré comme incomplet et sera retourné à l'expéditeur dans les cas suivants : formulaire non signé, non accompagné d'une copie d'une pièce d'identité officielle ou absence de réponse à une ou plusieurs questions.
- Toute fausse déclaration peut entraîner le rejet d'une candidature ou des mesures administratives ou disciplinaires.
- Tous les antécédents judiciaires doivent être déclarés. Toutefois, seuls les antécédents judiciaires qui, de l'avis de la commission scolaire, ont un lien avec les fonctions seront considérés.

IMPORTANT
Joindre une photocopie de votre permis de conduire

ACCUSÉ DE RÉCEPTION
Signature _____
Date _____

Cocher les cases appropriées et compléter, le cas échéant, chacune des sections qui suivent. Si vous manquez d'espace pour inscrire tous les renseignements demandés, veuillez poursuivre sur une feuille distincte que vous joindrez au présent formulaire. Inscrire votre nom dans le haut de toute feuille additionnelle.

SECTION 2 DÉCLARATIONS DE CULPABILITÉ

A – INFRACTIONS CRIMINELLES

- Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu le pardon.
ou
- J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions criminelles suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL

B – INFRACTIONS PÉNALES

- Je n'ai pas été déclaré coupable d'une infraction pénale au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu le pardon.
ou
- J'ai été déclaré coupable, au Canada ou à l'étranger, de l'infraction ou des infractions pénales suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DE L'INFRACTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DU TRIBUNAL

SECTION 3 ACCUSATIONS ENCORE PENDANTES

A – INFRACTIONS CRIMINELLES

- Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger.
ou
- Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions criminelles suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL

B – INFRACTIONS PÉNALES

- Je ne fais pas l'objet d'une accusation encore pendante pour une infraction pénale au Canada ou à l'étranger.
ou
- Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction ou les infractions pénales suivantes :

NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DE L'INFRACTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DU TRIBUNAL

SECTION 4 ORDONNANCES JUDICIAIRES

- Je ne fais pas l'objet d'une ordonnance judiciaire qui subsiste contre moi, au Canada ou à l'étranger.
ou
- Je fais l'objet d'une ou de plusieurs ordonnances judiciaires qui subsistent contre moi, au Canada ou à l'étranger, à savoir :

NATURE DE L'ORDONNANCE	DATE	LIEU DE L'ORDONNANCE

Je certifie que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts et complets et je m'engage à déclarer tout changement relatif à mes antécédents judiciaires.

Signature

Date



COMMISSION SCOLAIRE
DU LAC-SAINT-JEAN

Notes explicatives pour
l'annexe 1

DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Madame, Monsieur,

La Loi sur l'instruction publique prévoit que la commission scolaire doit s'assurer que les personnes qui oeuvrent auprès de ses élèves mineurs et celles régulièrement en contact avec eux n'ont pas d'antécédents judiciaires en lien avec leurs fonctions au sein de la commission.

L'article 261 de cette même Loi prévoit que toutes les personnes visées doivent, lorsque la commission scolaire en fait la demande, produire une déclaration qui porte sur leurs antécédents afin que la commission scolaire puisse vérifier ou faire vérifier la dite déclaration.

Considérant que vos fonctions vous amènent à œuvrer auprès des élèves ou à être en contact avec eux ou que votre candidature a été retenue pour exercer des fonctions auprès des élèves, nous vous demandons de bien vouloir compléter le formulaire ci-joint et de le retourner sous pli cacheté dans l'enveloppe pré-adressée accompagnée de la demande d'emploi. Vous devez joindre une photocopie d'une pièce d'identité, carte d'assurance maladie ou permis de conduire, afin que nous puissions vérifier l'exactitude de vos renseignements personnels.

Afin de vous guider dans la production de votre déclaration, nous avons reproduit l'annexe 2 du Guide¹ du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport portant sur la définition d'« antécédents judiciaires » telle que définie dans la Loi sur l'instruction publique.

Soyez assuré(e) que toutes les mesures seront prises afin de traiter votre déclaration en toute confidentialité, tel que le prévoit la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que la politique relative aux antécédents judiciaires en vigueur à la commission.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Jérôme Carette
Service des ressources humaines

¹

La vérification des antécédents judiciaires, Guide à l'intention des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés du Québec

ANNEXE 3

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Je, _____, m'engage à déclarer au Service des ressources humaines toute condamnation pénale ou criminelle qui surviendra pendant le temps où je serai à l'emploi de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean et pour laquelle je n'ai pas obtenu de pardon.

En foi de quoi, j'ai signé à _____, le
_____ 20__.

Signature



COMMISSION SCOLAIRE
DU LAC-SAINT-JEAN

ANNEXE 4

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À LA DEMANDE D'EMPLOI

ENSEIGNANTS

- Curriculum vitae
 - Certificat de naissance
 - Relevé de notes officiel et diplôme avec le sceau du Secondaire, du Collégial et Universitaire
 - Une attestation de scolarité, si déjà produite par le MEQ
 - Spécimen de chèque
- **Pour les finissants-tes du diplôme universitaire, vous devez déposer une attestation de fin d'études ainsi que le dernier relevé de notes. Par la suite, dès la réception du relevé de notes final, expédier au Service des ressources humaines l'original avec le sceau qui sera conservé dans le dossier de l'employé. Concernant le diplôme, expédier une copie au Service des ressources humaines.**
- Si vous détenez de l'expérience pertinente autre qu'à la Commission scolaire, bien vouloir nous faire parvenir toutes les attestations d'expérience de chaque employeur.

NOTE

Dès la réception de la demande d'emploi et des pièces justificatives mentionnées ci-haut, vous recevrez un accusé de réception et votre nom sera alors ajouté au bottin de suppléance.

POUR INFORMATION :

Réception des candidatures
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Service des ressources humaines
350, boul. Champlain Sud
Alma (Québec) G8B 5W2
Téléphone (418) 669-6000 poste 5524/Télécopieur (418) 669-6355